

Mais où est donc Lulu, l'avez-vous vue ?



Loutre et ses empreintes

Petit mustélide discret, la Loutre d'Europe, que nous surnomons affectueusement Lulu, a tout pour nous séduire avec sa petite bouille moustachue. En 2018, elle a été de nouveau aperçue sur le site Natura 2000.

Comment vit-elle ?

La loutre vit dans des habitats aquatiques divers, toujours en présence de végétation sur les berges, avec rochers ou débris, habitats idéaux que la Loire lui offre. Ce carnivore semi-aquatique se nourrit de différentes espèces de poissons (anguilles, truites, etc.), d'amphibiens et d'invertébrés d'eau douce (écrevisses et insectes aquatiques). Bien évidemment, comme toutes les espèces animales, son objectif est de se nourrir et non d'épuiser ses ressources alimentaires. Par conséquent, elle ne videra pas les stocks de poissons présents dans la Loire !

Quoi de neuf pour 2019/2020 ?

De nombreuses études sont prévues en 2019 sur le site Natura 2000 Vallée de la Loire entre Imphy et Decize, notamment le suivi des Gomphidés, libellules inféodées aux bords de Loire et protégées à l'échelle européenne.

Un passage sur le site sera réalisé en 2019 pour évaluer l'évolution de l'état de conservation des pelouses ligériennes depuis 2014 (état initial). Cette étude permettra d'estimer le réel impact des mesures de gestion mises en place sur ce site Natura 2000.

Un site internet pour se tenir informé des actualités : www.loire-imphydecize-natura2000.fr

Réalisation : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Impression : Typocentre - Janvier 2019 - 700 exemplaires
Photos et illustration : G. Doucet - CENB, F. Jeandenand, L. Martin, A. Pichard, D. Sirugue
N° ISSN : 2606 - 4839

Avec le soutien financier de :



avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)



Le retour de la loutre

La Loutre d'Europe a longtemps été chassée pour sa fourrure et parfois sa viande. L'industrialisation, la croissance démographique humaine, l'agriculture intensive, le développement du réseau routier, se sont ajoutés à cette persécution, si bien que l'espèce s'est considérablement raréfiée au cours du XX^e siècle. Légalement protégée depuis 1972, la loutre commence à recoloniser son ancienne aire de répartition. Mais son retour se fait très lentement en raison du faible taux de reproduction de l'espèce et de la persistance de certains facteurs ayant contribué à sa raréfaction.

Depuis quelques années, la loutre est à nouveau observée sur la Loire. Affaire à suivre...

Pour en savoir plus



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Antenne nivernaise
www.cen-bourgogne.fr

Contact : Adeline PICHARD (Animatrice Natura 2000 Imphy Decize)
44 rue du puits Charles - 58400 La Charité-sur-Loire
Tél : 03 86 60 78 28 / 06 21 27 28 97



Direction Départementale des Territoires - Nièvre

www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r360.html

Service Eau Forêt Biodiversité
2 rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 Nevers Cedex / Tél. 03 86 71 52 91



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne - Franche - Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1562.html

TEMIS - Technopole Microtechnique et Scientifique
17E rue Alain Savary - CS 31269 - 25005 Besançon cedex
Tél. 03 81 21 67 00



Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

FR 2600966 - FR 2612010

Gazette d'information Natura 2000

Numéro 4 / 2017 - 2018

Édito

Depuis la création du site Natura 2000 de l'axe Loire entre Imphy et Decize, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, animateur de ce site avec l'État, accompagne les usagers et collectivités territoriales dans une démarche concertée permettant de concilier enjeux écologiques et activités humaines, notamment agricoles.

Ainsi, la préservation des milieux naturels du site est maintenue et pérennisée par un soutien au pastoralisme,

important pour la conservation et la restauration de milieux fragiles comme les pelouses sur sable ligérien.



Les Mesures agri-environnementales mises en place dans le cadre de Natura 2000 sont un moyen de soutenir cette activité.

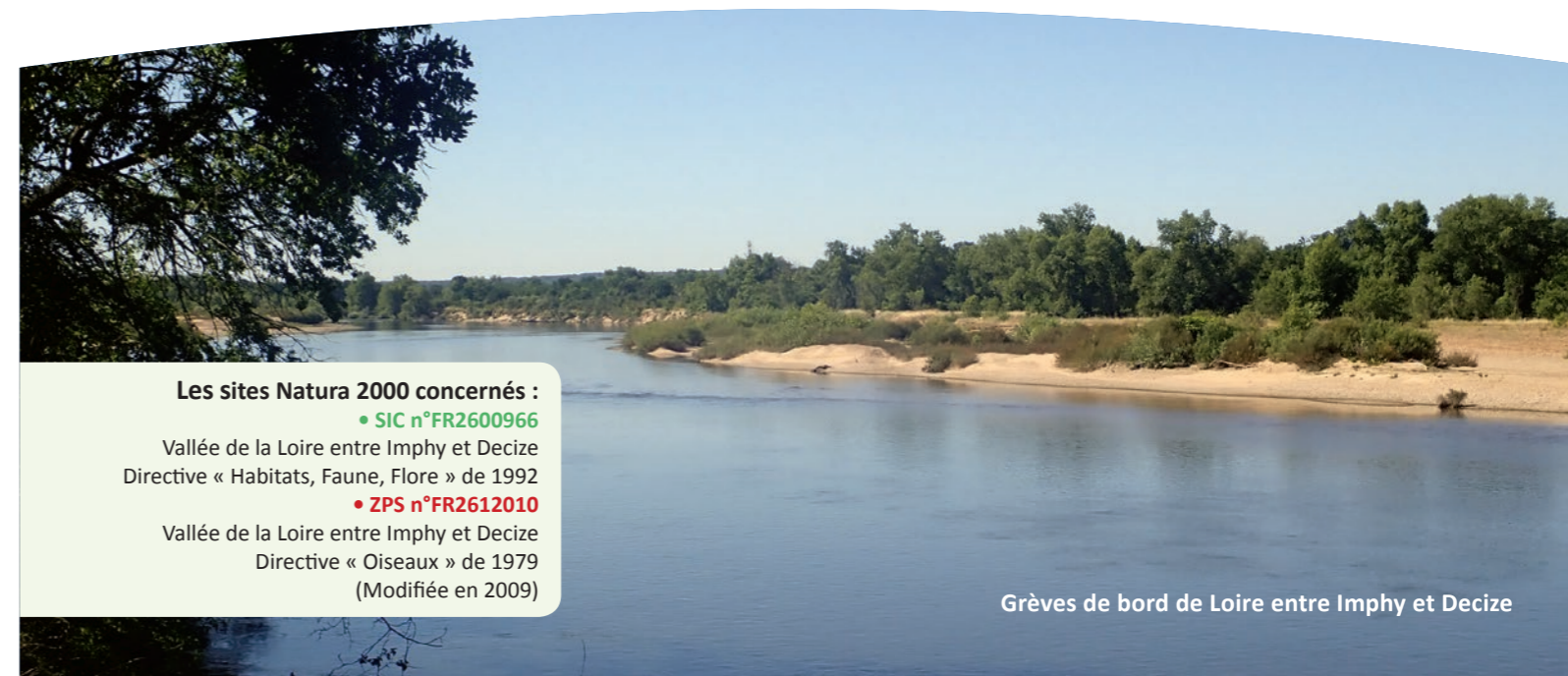
Le déploiement de Natura 2000 vise bien sûr à préserver les milieux naturels et la biodiversité. Et les efforts sont récompensés ! L'année 2018 a en effet été marquée par le retour sur le site d'une espèce menacée, à savoir la Loutre d'Europe, qui recolonise timidement son ancien territoire qu'est la Loire.

Comme pour 2018, 2019 sera une année de transition concernant les fonds européens sur lesquels repose le dispositif Natura 2000. L'année 2020 est donc attendue avec impatience, avec le déploiement d'une nouvelle campagne.

Pour finir, nous adressons un grand merci aux éleveurs et usagers qui participent à la préservation et à la restauration des milieux et espèces de ce site. Sans eux, la préservation de ses enjeux ne pourrait avoir lieu.

Nicolas HARDOUIN

Directeur départemental des territoires de la Nièvre



Les sites Natura 2000 concernés :

- SIC n°FR2600966
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize
Directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992
- ZPS n°FR2612010
Vallée de la Loire entre Imphy et Decize
Directive « Oiseaux » de 1979
(Modifiée en 2009)

Grèves de bord de Loire entre Imphy et Decize

Les plantes invasives des bords de Loire



Renouée du Japon

Les plantes invasives sont des espèces dites exotiques, c'est-à-dire introduites volontairement ou non dans une terre étrangère à leur milieu d'origine, qui prolifèrent dans un espace naturel au détriment de la biodiversité locale, qu'elles peuvent complètement éliminer. Cette dynamique s'explique par leur capacité à coloniser rapidement une zone et par l'absence de leurs prédateurs habituels.

Pourquoi posent-elles problème ?

Les espèces invasives sont considérées par l'Union Internationale de Conservation de la Nature comme la **seconde cause de perte de la biodiversité** à l'échelle mondiale, après la dégradation des habitats naturels. Tous les milieux, aquatiques et terrestres, naturels et anthropisés, sont concernés. La présence des invasives et leur introduction peuvent avoir des **conséquences néfastes** :

- **Une modification des milieux de manière plus ou moins irréversible**

Dans les milieux aquatiques par exemple, des zones d'eau libre finissent par être comblées, entraînant l'appauvrissement et l'uniformisation des formations végétales ;

- **Une gêne pour les activités humaines notamment économiques.**

Quand des plantes font obstacle à l'écoulement des eaux par exemple, ceci augmente les risques d'inondation et limite l'efficacité des ouvrages hydrauliques. Les nuisances touchent également la pêche, la chasse, les loisirs nautiques et le tourisme ;

- **Des problèmes de santé publique.**

Le cas le plus connu et le plus problématique est celui de l'ambrosie, dont le pollen est fortement allergisant.



Fleur de jussie

Comment peut-on agir ?

Nous pouvons tous à notre échelle limiter la propagation de ces espèces. Voici quelques gestes simples à mettre en place :

- **Ne pas les toucher.** Simple mais efficace ! Éviter l'arrachage ou la cueillette et limiter la dispersion en propageant des graines, des morceaux de racines ou de tiges.

- **Ne pas les planter.** La plupart de ces espèces se trouvent toujours en vente libre. Préférer des espèces locales, plus adaptées à notre environnement.

- **Ne pas vider le contenu des aquariums dans les milieux naturels.** Certaines plantes invasives sont issues de nos aquariums où elles côtoient parfois des espèces animales également invasives (Tortue de Floride, etc.).

- **Ne pas se débarrasser des gravats dans la nature.**

- **Faucher l'ambrosie** avant la période de pollen.

Certaines espèces invasives peuvent être concurrencées par des espèces locales. Néanmoins, une telle mesure nécessite l'accompagnement d'experts pour évaluer la pertinence de la mise en interaction en fonction des plantes invasives concernées.

Si vous avez des questions sur la thématique des espèces invasives, n'hésitez pas à contacter les animateurs du site Natura 2000 ou consulter www.loire-imphydecize-natura2000.fr

Elles sont sur la Loire...

De nombreuses plantes invasives ont colonisé les bords de Loire. Parmi elles, voici les deux principales espèces à surveiller.



L'Ambrosie à feuilles d'armoise

Aussi appelée « **Herbe de la Saint-Jean** », cette plante peut atteindre 2 m de haut. Sa tige est couverte de poils blancs. Ses fleurs, nombreuses, petites, vertes puis jaunâtres à maturité, produisent de juillet à octobre un **pollen allergisant**, auquel 6 à 12 % de la population française seraient sensibles. Les semences d'ambrosie se retrouvent **dans les sachets de graines pour oiseaux**. Ainsi, l'ambrosie se répand peu à peu dans les milieux naturels.



Tapis de jussie

La Jussie à grandes feuilles

Cette jolie plante aux fleurs jaunes, amphibie, a été introduite en Europe à la fin du XIX^e siècle. Elle s'est peu à peu « échappée » des bassins pour coloniser étangs et cours d'eau. Entre avril et octobre, elle constitue des **herbiers aquatiques très denses**, parfois presque impénétrables, **captant la lumière et limitant le développement des autres espèces**. En arrière-saison, la décomposition des tapis de jussie crée un déficit en oxygène, très néfaste pour les autres formes de vie aquatique. Afin de limiter sa propagation, **il est déconseillé de pénétrer dans ces herbiers**, dans la mesure où la colonisation de cette plante peut se faire par simple dépôt d'un fragment de rhizome*, d'un endroit contaminé vers un endroit non contaminé.

*Rhizome : tige souterraine et parfois subaquatique

Le pâturage : que des avantages !

Les francs-bords de Loire appartiennent au **Domaine Public Fluvial**, et sont donc **domaniaux**. Néanmoins, des locations sont réalisées par l'État auprès des chasseurs et agriculteurs. Les exploitants agricoles ligériens peuvent utiliser ces sites pour faire pâturer leurs troupeaux, composés majoritairement d'ovins et de bovins.

Les pelouses sur sable ou de grève, milieux pionniers typiques des bords de Loire, sont pauvres d'un point de vue nutritionnel pour l'alimentation du bétail. Cependant, **ils apportent aux éleveurs des herbages supplémentaires** contribuant à **limiter le parasitisme**, en permettant un turn-over plus fréquent des pâturages. Ces zones bocagères (alternance milieu ouvert/milieu buissonnant) offrent par ailleurs **des coupe-vent et des zones d'ombre importants** pour les femelles gestantes et leurs jeunes. Les pelouses ligériennes, associées aux fruticées*, apportent également **une diversité floristique intéressante pour les animaux**.

*Fruticée : milieu de transition entre les forêts et les pelouses colonisé par les arbustes et arbrisseaux

Les éleveurs et leurs troupeaux permettent le maintien et la réouverture des bords de Loire, milieux fragiles et enclins à être peu à peu remplacés par des milieux plus pauvres en termes d'accueil pour la biodiversité (ronciers, fruticées, etc.). Le pâturage participe aussi à la diversité paysagère, à la diversité floristique et au retour de la flore patrimoniale.



Troupeau de moutons et de chèvres sur les bords de Loire